



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 155-21

**Objet :** RS - Adhésion à la centrale d'achat régionale

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

- conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 155-21

objet **RS - Adhésion à la centrale d'achat régionale**

---

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle qu'en septembre 2018, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de se constituer centrale d'achat régionale afin d'offrir aux acheteurs qui le souhaitent un outil efficace d'achat permettant de répondre aux enjeux de facilitation de l'acte d'achat, de sécurisation, d'optimisation des dépenses, et de facilitation de l'accès des PME et fournisseurs locaux aux marchés publics.

Les missions de cette centrale portent sur tout marché public ou accord-cadre de fournitures et services ou de travaux d'entretien ou d'installation, à l'exclusion de travaux de réalisation d'ouvrages de bâtiment, en lien avec les compétences régionales.

Les intérêts pour Grand Chambéry d'adhérer à cette centrale sont de plusieurs ordres :

- intérêt économique du fait de la massification des achats et des économies d'échelle réalisées,
- intérêt juridique et administratif. La centrale d'achat assure les obligations de mise en concurrence imposées par la réglementation pour le compte de Grand Chambéry,
- intérêt stratégique : mise en place de politiques d'achats efficaces en optimisant l'organisation des achats, en instaurant une démarche qualité fournisseurs et en participant au renforcement et à l'amélioration de la fonction achat.

Il est donc proposé l'adhésion de Grand Chambéry à la centrale d'achat régionale. Grand Chambéry restera libre de recourir ou non à la centrale d'achat régionale pour tout ou partie de ses besoins à venir.

L'adhésion à cette centrale d'achat permet en effet à Grand Chambéry d'accéder à l'ensemble de l'offre. Les familles d'achats accessibles sont les suivantes :

- denrées alimentaires,
- matériel des collectivités (équipement informatique, mobilier administratif),
- fournitures liées à la Covid-19,
- hygiène et protection,
- services informatiques,
- petits travaux du bâtiment,
- vélos à hydrogène.

A titre d'exemple, la centrale d'achat pourra notamment être mobilisée dans les domaines liés à la mobilité et aux commandes réseautiques (abonnements pour la billettique : terminaux de vente à l'agence commerciale et chez les dépositaires, valideurs et pupitres des bus, distributeurs automatiques de titres...).

Les missions confiées à la centrale d'achat régionale par Grand Chambéry donneront lieu à participation aux frais liés à chaque contrat engagé : frais de publicité, de procédure, de mobilisation d'agents chargés des marchés, de recours éventuel à des tiers pour assurer les prestations de la centrale ou en cas de litige.

Un forfait d'adhésion de 1 500 € est payable, par versement unique, dans les 2 mois suivant la signature de la convention. Puis, une participation financière annuelle sera calculée par un pourcentage applicable au volume d'achat. Cette participation s'élève à 1 % du volume HT des achats générés par Grand Chambéry.

D'autres modalités de participation peuvent être appliquées sur des familles d'achats spécifiques. A titre d'exemple, le marché relatif à la connectivité à haut et très débit et à la fibre fait l'objet d'un pourcentage défini par tranche de volume d'achat (de 10 % pour moins de 1 000 € à 4 % au-delà de 500 001 €).

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation d'études, de travaux, de prestations de services et à la commande de fournitures,

Vu le code de la commande publique,

***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** l'adhésion de Grand Chambéry à la centrale d'achat régionale, le versement d'un forfait d'adhésion à hauteur de 1 500 € (versement unique) et les participations financières annuelles calculées à partir du volume d'achat généré par Grand Chambéry,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 155-21

Objet de l'acte : RS - Adhésion à la centrale d'achat régionale

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 -  
Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) : convention centrale d'achat

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26154H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26154H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au